



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Nice, le 21 mars 2025

D.O.S.

Affaire suivie par :
Patrick BERETTA

Tél : 04 93 72 63 91
Mél : languesdos06@ac-nice.fr

53, avenue cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Mission LV06
Mme Gorgone IEN
Mme Esméralda Moreau CPDLV

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
L'Education nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et Messieurs
Les inspectrices et inspecteurs
Chargés de circonscription du 1^{er} degré

Objet : Organisation des Enseignements Internationaux de Langues Étrangères (EILE) – Préparation de la rentrée 2025

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2025, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des modalités de mise en place des Enseignements Internationaux de Langues Étrangères (EILE) au sein des écoles de votre circonscription.

1. Principes généraux du dispositif :

Le dispositif EILE vise l'acquisition du niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) à la fin du cycle 3 (CM2). Il repose sur une carte scolaire définie annuellement par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, en concertation avec les pays partenaires.

Cet enseignement s'adresse **aux élèves du CE1 au CM2**, en dehors des 24 heures hebdomadaires obligatoires d'enseignement et est **ouvert à tous les élèves dont les parents en font la demande**. Sa mise en œuvre effective dépend des moyens humains mis à disposition par le pays partenaire concerné.

Un effectif minimum de 10 élèves est requis pour l'ouverture d'un cours et 29 élèves pour deux cours. Des regroupements d'élèves issus de plusieurs écoles peuvent être envisagés si les établissements sont proches et fonctionnent sur des horaires compatibles.

2. Organisation des enseignements :

Le volume horaire hebdomadaire d'un cours d'EILE est de **1h30**. Les programmes sont élaborés par le Ministère de l'Éducation Nationale en partenariat avec chacun des pays.

S'agissant d'un dispositif Éducation nationale, le maire n'a pas qualité pour refuser des cours d'EILE dans les écoles de sa commune ; il importe de trouver un consensus respectant les impératifs des deux parties.

Les cours ayant lieu dans les locaux scolaires, il est essentiel d'échanger avec le maire et son équipe afin de leur fournir toutes les informations nécessaires (nombre d'élèves concernés, lieux et jours d'accueil, ainsi que les noms des enseignants pressentis).

3. Recrutement et accompagnement des enseignants :

Les enseignants étrangers mis à disposition auprès des DSDEN maîtrisent la langue française au niveau B2 minimum. Leur accueil en circonscription est l'occasion d'un rappel du cadre institutionnel d'exercice, de présentation du plan d'inspection, des propositions de formation et communication de tout document facilitant leur prise de poste.

Lors de l'accueil également, l'IEN contresigne le PV d'installation transmis par la DOS de la DSDEN.

Une réunion d'information / formation des enseignants d'EILE sur le système scolaire français et les principes qui le régissent, notamment la laïcité, est organisée chaque année lors du 1^{er} trimestre par l'IEN missionné LVE-EILE. Pour les nouveaux arrivants, l'immersion d'une journée au moins dans une école est recommandée, de préférence dans une école où l'enseignant EILE exerce.

Les enseignants d'EILE sont informés et invités à participer aux actions de formations proposées aux enseignants notamment sur l'enseignement à un public hétérogène, sur la didactique des langues.

4. Suivi des acquis des élèves :

Afin de valoriser les apprentissages, chaque enseignant EILE fournira un relevé des compétences acquises, conformément au programme EILE et au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) au directeur de l'école de l'élève. Ces acquis seront à reporter dans **le livret scolaire unique (LSU)** qui peut désormais intégrer ces données dans le domaine « langues vivantes » (CF annexe 1).

5. Inspection et suivi du dispositif :

L'IEN missionné LVE-EILE, sous l'autorité de l'IA-DASEN, met en place un plan d'inspection annuel, en lien avec l'ambassade ou le consulat des pays partenaires : ces inspections, conduites par l'IEN CCPD et/ou l'IEN missionné LVE-EILE, sont menées conjointement avec un représentant du pays concerné et mises en place pour tous les enseignants au cours de leur première année d'exercice, puis tous les 3 ans.

Je vous remercie de veiller à la transmission systématique du formulaire national d'inscription à l'enseignement optionnel d'EILE, sans modification, ainsi que du courrier d'information aux familles, selon les modalités choisies par les directeurs et directrices d'école de votre circonscription.

Il vous appartient de recueillir l'ensemble des demandes et vos propositions devront parvenir au service de la DOS, bureau des langues (languesdos06@ac-nice.fr) pour le **vendredi 04 avril 2025**. Ces propositions seront récapitulées dans les pièces jointes. Ces remontées pourront être réajustées tout au long de la première quinzaine de septembre.

Ces demandes seront étudiées en étroite collaboration en premier lieu avec les responsables étrangers et dans un second temps avec les municipalités.

Laurent LE MERCIER
SIGNE

Pièces jointes :

PJ1 : Saisie dans le LSU

PJ2 : Lettre d'information aux familles

PJ3 : Formulaire d'inscription EILE pour RS 2025

PJ4 : Liste récapitulative élèves EILE 1D

PJ5 : Projets de cours EILE 1D R2025 par langues (arabe, turc, portugais et italien)